Le chiffre des **recettes** (total des honoraires perçus sur l'année) des **orthophonistes** libéraux a fortement augmenté en 2011, il est en moyenne de 52 853€ (+6,26% par rapport à 2010) alors qu'il était relativement constant depuis 2007.

Pour autant, cela ne se traduit pas par la même augmentation des revenus (bénéfice avant impôt et après déduction des charges) puisque celle-ci n'est que de +3,20% par rapport à 2010. La moyenne des revenus des orthophonistes est de 27 329€ en 2011.

Si on compare les années 2007 et 2011, le chiffre de recettes augmente de 7,55%, celui des revenus n'augmente que de 1,23%.
En pourcentage, la part du bénéfice était de 54,90% des recettes brutes en 2007, elle n'est plus que de 51,71% en 2011, soit une baisse de 3,19%.
Sur la période du dernier quinquennat il apparaît clairement que, pour tenter de limiter la baisse des revenus, les orthophonistes ont dû travailler davantage.

Une forte augmentation des charges, notamment celles liées aux loyers, et une absence de revalorisation significative des actes sur cette période, la lettre clé n'ayant été réévaluée que de 1,26% fin 2007, expliquent cette dégradation de la situation financière des orthophonistes.

Les orthophonistes libéraux se situent dans les classes dites « moyennes » avec, en 2011, un revenu mensuel moyen de 2 277,41€ ; il était de 2 261,25€ en 2003.
Le constat d'aujourd'hui est que les orthophonistes doivent augmenter significativement leur

temps de travail pour tenter de maintenir leur niveau de revenu.
L'augmentation de la lettre clé de 4,16% prévue le 6 novembre 2012 ne constituera même pas un rattrapage de la baisse régulière de revenu constatée depuis 2006.

La Fédération Nationale des Orthophoniste dénonce cette situation et souhaite que puisse s'engager avec le gouvernement et avec les Caisses d'Assurance Maladie une vraie réflexion sur l'évolution des revenus des libéraux de santé.

Source : AGAO – 10, Square Colette Besson – ANGERS – juin 2012.